



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le 4 juillet 2022, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 Monsieur Patrice Dubé  
Siège #2 Monsieur Réjean Albert  
Siège #3 Monsieur Fernand Albert  
Siège #4 Madame Carole Viel  
Siège #5 Madame Marguerite Albert  
Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Daigneault.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Pierre Daigneault informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Pierre Daigneault, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également à cette séance.

Huit personnes sont présentes.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur Pierre Daigneault déclare la session ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Réso 2022-97**



## ORDRE DU JOUR

- 01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03. CORRESPONDANCE**
  - 3.1 Demande de commandite
  - 3.2 Demande d'appui financier association du cancer de l'Est du Québec/Hôtellerie Omer-Brazeau
  - 3.3 Demande de commandite : Unis pour la faune
  - 3.4 DSG
- 04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022**
- 05. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**
- 06. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 07. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1 Réparation camion pompier
- 08. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE)**
  - 8.1 Terre remplissage (Fossé)
  - 8.2 Électricité entrepôt à sable
  - 8.3 Demande de soumission ingénierie (Rang du Lac)
- 09. AQUEDUC ET EAUX USÉES**
- 10. LOISIRS-TOURISME**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 12.1 Dérogation mineure (125, route 295 Nord)
  - 12.2 Dérogation mineure (218, rang du Lac)
- 13. LÉGISLATION**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 14.1 Billet
- 15. DIVERS**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE  
SUR UNE PROPOSITION DE Carole Viel  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**ADOPTÉE**

### **3. CORRESPONDANCE**

La directrice générale/ greffière trésorière dépose cinq documents d'information aux membres du conseil.

#### **3.1 Demande de commandite**

Considérant que nous avons reçu une demande pour venir en aide pour une famille qui vient d'avoir des jumeaux le 5 juin et qu'ils doivent demeurer à l'hôpital un certain temps. Ce qui occasionne des frais supplémentaires.

Considérant qu'il y a une collecte au dépanneur, le conseil invite les gens à aider individuellement.

#### **3.2 Demande d'appui financier association du cancer de l'Est du Québec/Hôtellerie Omer-Brazeau**

**Réso 2022-98**

Depuis 40 ans, l'organisme poursuit la mission d'humaniser les services aux personnes atteintes de cancer et leurs proches, sensibiliser la population aux risques de la maladie et supporter la lutte contre le cancer.



Avec l'appui essentiel de leurs bénévoles, donateurs, partenaires et employés, ils offrent aux personnes touchées par la maladie, partout dans l'Est-du-Québec, des services d'hébergement, d'entraide, d'information et de soutien psychosocial qui les aident à se sentir mieux physiquement et psychologiquement.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire un don de 100.00 \$ (cent dollars) à l'Association du cancer de l'Est du Québec /Hôtellerie Omer-Brazeau.

#### **ADOPTÉE**

### **3.3 Demande de commandite : Unis pour la faune**

Unis pour la faune lance une campagne de financement 2022. Agissant à titre d'organisme à but non lucratif, tous les dons sont réinvestis dans des campagnes publicitaires d'impact. Les 3 objectifs sont :

Sensibiliser l'opinion publique sur l'État de la faune au Québec, sensibiliser les chasseurs québécois sur une saine gestion et plus précisément, les avantages d'une gestion RTLB (restriction de la taille légale des bois) et augmenter drastiquement le nombre de membres d'Unis pour la Faune.

Considérant que la municipalité met beaucoup d'énergie pour protéger le grand lac Squatec (Myriophylle à épi). Elle trouve qu'elle fait un aide pour la faune.

La machine pour laver les bateaux au camping des Beaulieu est fonctionnelle.

### **3.4 DSG**

#### **Réso 2022-99**

Première demande : de paver le rang du lac jusqu'au 1<sup>er</sup> stationnement de la Halte et du Centre Nature et Culture. Considérant que ces des terres publiques (bail de location) le conseil désire arrêter au chemin de la municipalité.

Deuxième : couper l'herbe en bordure du chemin longeant la Halte. Quand l'employé de voirie fera la coupe, il passera.

Troisième : Fournir un bac à compostage, recyclage et déchets et fournir les services de collecte des matières résiduelles jusqu'au premier stationnement.

Considérant qu'il nous manque des informations sur ce point nous leur demanderons d'avoir plus d'explications. C'est un service, alors il y aura des frais.

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité du conseil de s'informer sur les sujets.

#### **ADOPTÉE**

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022**

#### **Réso 2022-100**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**5. TRÉSORERIE ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

**Réso2022-101**

ATTENDU que La directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE  
SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 4 juillet 2022, totalisant 62 884.22\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

**ADOPTÉE**

**6. HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

Aucun point

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Réparation camion de pompier.**

**Réso2022-102**

Nous avons reçu l'information de la compagnie Carl Thibault que la réparation se fera le 22 août cela devrait prendre environ 3 semaines. Nous devons faire la location d'un camion en remplacement, le coût de la location est de 875.00\$ par semaine. La description du camion :

**Description du véhicule :**

Vin# 4S7AT9D0XTC018064, Marque : Spartan, Type : Autopompe 1000GI, pompe 1050 GIPM

**Responsabilité de Camions Carl Thibault Inc.**

Inspection annuelle de la S.A.A.Q, Inspection annuelle de la pompe, Plein de diesel à la prise de possession

**Responsabilité du locataire**

Transport du véhicule aller et retour, Niveau des liquides, Entreposage du véhicule, Crevaison et dommages aux pneus, Lavage du véhicule, Assurance du véhicule. Fournir une preuve d'assurance.



Tous les bris causés lors de l'utilisation et d'une mauvaise manipulation seront facturés au locataire.

Plein de diesel au retour du camion.

Sur une proposition de Carole Viel et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter l'entente. Considérant qu'il devra avoir deux gars pour aller faire l'échange et se faire expliquer le fonctionnement du camion. Il est entendu que les 2 personnes seront payées au taux des pompiers et les frais de repas avec la facture à l'appui.

**ADOPTÉE**

**Réso 2022-103**

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Terre fossé**

Considérant la hausse du prix du diésel, lorsqu'il y a vente de terre à fossé pour les contribuables le prix demandé reste le même sois dix dollars par voyage;

Considérant que nous avons dû enlever de la terre dans l'entrepôt à sable pour faire un plancher de ciment. Nous vendons le voyage de camion au prix de dix dollars.

Il est proposé par Carole Viel et résolu à l'unanimité du conseil que le prix reste comme avant.

**ADOPTÉE**

**Réso 2022-104**

**8.2 Électricité entrepôt à sable**

Attendu que le projet de changer la porte d'endroit et faire un plancher de ciment pour rendre conforme l'entrepôt;

Attendu que nous avons demandé une soumission pour les travaux d'électricité pour l'entrepôt à sable;

Attendu qu'Électricité SMP nous a fait un projet # 22-077 Description des travaux : Déplacement du panneau électrique 100A et branchement des circuits existants dans le panneau déplacé. Notre prix pour ces travaux (TPS et TVQ non incluses) 2,287.23\$ Inclus: -Main-d'œuvre -Déplacement du panneau électrique existant -Installation d'un sectionneur -Cable d'alimentation -Branchement des circuits existants dans le panneau déplacé exclu: -Tout autre travail supplémentaire .

Par conséquent, il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter l'offre d'électricité SMP Inc.

**ADOPTÉE**

**Réso 2022-105**

**8.3 Demande de soumission ingénierie rang du Lac**

Attendu que nous avons fait une demande pour le service d'ingénierie pour les travaux sur le rang du lac, à deux firmes;

Attendu que nous avons reçu seulement une offre d'Actuel conseil Inc.;



Il est proposé par Réjean Albert et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter l'offre de la firme Actuel conseil au montant de 33.500.00\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**9. AQUEDUC ET EAUX USÉES**

Aucun point

**10. LOISIRS-TOURISME**

Aucun point

**11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point

**12. URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Réso 2022-106**

**12.1 Dérogation mineure (125, route 295 Nord)**

La demande de dérogation mineure concernant la surface excédentaire du bâtiment accessoire prévu au 125, route 295 Nord.

Le demandeur souhaite y construire un garage résidentiel de 148,59 m<sup>2</sup> (1600 p<sup>2</sup>).

Le règlement de zonage municipal autorise les constructions accessoires de ce type n'excédant pas 80 m<sup>2</sup> sur ce terrain de plus de 3 000 m<sup>2</sup>.

La présente demande de dérogation mineure vise donc à autoriser un dépassement de la norme de surface de 68,59 m<sup>2</sup> afin de permettre au demandeur de construire son garage.

Le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal, lors de sa séance tenue le 14 juin 2022, d'accorder cette dérogation mineure sans condition.

Considérant que cette demande a paru dans le journal info dimanche et que personne n'a fait valoir ses objections au projet.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil d'accepter la recommandation du comité CCU pour cette demande.

**ADOPTÉE**

**12.2 Dérogation mineure (218, rang du Lac)**

**Réso 2022-107**

La demande de dérogation mineure concernant la surface excédentaire du bâtiment accessoire prévu au 218, rang du Lac.

Le demandeur souhaite y construire un garage résidentiel de 118,85 m<sup>2</sup> (1 280 p<sup>2</sup>).

Le règlement de zonage municipal autorise les constructions accessoires de ce type n'excédant pas 80 m<sup>2</sup> sur ce terrain de plus de 3 000 m<sup>2</sup>.



La présente demande de dérogation mineure vise donc à autoriser un dépassement de la norme de surface de 38,85 m<sup>2</sup> afin de permettre au demandeur de construire son garage.

Le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal, lors de sa séance tenue le 24 mai 2022, d'accorder cette dérogation mineure aux conditions suivantes :

- Respecter une marge de recul avant de 15m minimum
- Respecter une marge latérale droite de 28m minimum
- Conserver une bande boisée en cours avant de minimum 5 m afin de créer un écran végétal entre la voie publique et la future construction
- Le chemin d'accès menant à la future construction depuis la voie publique ne devra pas dépasser 10m de largeur.
- Considérant que cette demande a paru dans le journal info dimanche et que personne à fait valoir ses objections au projet.
- EN CONSÉQUENCE
- SUR UNE PROPOSITION DE Réjean Albert  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil d'accepter la recommandation du comité CCU pour cette demande.

#### **ADOPTÉE**

### **13. LÉGISLATION**

Aucun point

### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

14.1 La municipalité a reçu 7 billets pour les élus pour le spectacle des terres et forêt en fête du 13 au 24 juillet 2022, au Beaulieu culturel à Témiscouata-sur-le-Lac.

### **15. DIVERS**

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions ont été posées

Période de questions de 20h30 à 20h 40.

### **17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Réso 2022-108**

SUR UNE PROPOSITION DE Fernand Albert  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h43.

Je, Pierre Daigneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

-----  
Pierre Daigneault  
Maire

-----  
Claudine Castonguay  
Directrice générale  
greffière-trésorière